



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

INALCO

Question écrite n° 468

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les bâtiments de l'INALCO. L'INALCO, implanté depuis très longtemps rue des Saints-Pères dans le 6^e arrondissement de Paris, doit déménager dans la ZAC Paris-Seine - Rive Gauche. Aussi, elle lui demande de lui indiquer si une décision a été prise concernant les bâtiments situés rue des Saints-Pères, notamment s'ils doivent être vendus ou s'ils restent propriété de l'État et, dans ce cas, si un projet de ravalement a été envisagé compte tenu de l'état des murs.

Texte de la réponse

Le regroupement de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) sur la ZAC Paris Rive Gauche, inscrit dans le contrat de plan État-Régions (CPER) 2000-2006 pour ce qui concerne la bibliothèque, se poursuit dans le cadre du CPER 2007-2013 qui a prévu l'installation de la partie recherche de l'établissement. À l'issue du contrat de projets actuel, l'ensemble des implantations de l'INALCO pourrait ainsi être libéré. L'immeuble du 2, rue de Lille, dans le 7^e arrondissement de Paris, situé à l'angle de la rue des Saints-Pères, est un bien propre de l'établissement. L'État n'a donc pris aucune décision quant au devenir de ce site qui ne lui appartient pas.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 468

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4821

Réponse publiée le : 28 août 2007, page 5390